



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/906
24 novembre 2009

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

783ème séance plénière
PC Journal No 783, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 906
PROROGATION DU MANDAT DU CENTRE
DE L'OSCE À ASTANA

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Centre de l'OSCE à Astana jusqu'au
31 décembre 2010.